

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DU JURA**

3 rue Victor Bérard – CS 50086
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
Tél. 03.84.53.06.39.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 7 juillet 2020

DELIBERATION N°7

Objet : <i>Délégation pour ester en justice au nom du Centre de Gestion du JURA</i>	Nombre de membres en exercice	20
	Nombre de membres présents	14
	Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
	Nombre de membres votants	14
	Date de la convocation : 19 mai 2020	

PRESENTS : Clément PERNOT, Président, Bernard AMIENS, Arielle BAILLY, Dominique BONNET, Gérard FERNOUX-COUTENET, Sandrine GAUTIER-PACOUD, Claude GIRAUD, Maurice HOFFMANN, Denis JEUNET, Félix MACARD, Christiane MAUGAIN, Jacqueline LAROCHE, Françoise VESPA, Audrenne BEDEAU suppléante de Gilles BEDER.

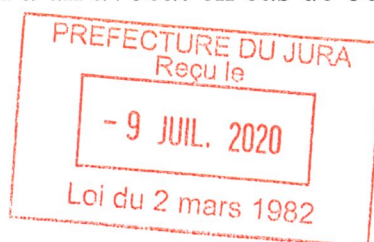
EXCUSES : Gilles BEDER, Evelyne COMTE, Florence GROS FUAND, François GUITTON, Alain PANSERI, Philippe PASSOT, et Denis RENAUD.

Assistaient également à titre consultatif Laetitia GUYON, Directrice du Centre de Gestion, Véronique DELACROIX, directrice adjointe, Agnès ARNOULD, responsable communication-marchés publics.

Le Président expose aux membres les nouvelles modalités concernant le renouvellement des représentants au conseil d'administration qui interviendra le 9 octobre 2020.

Suite à l'ordonnance n° 2015-579 du 28 mai 2015 transférant l'organisation matérielle des élections aux conseils d'administration des centres de gestion de la fonction publique territoriale et la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Président du Centre de gestion doit désormais fixer les modalités d'organisation des élections, la composition de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes et la date des opérations électorales.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, les membres du Conseil d'Administration doivent autoriser le Président à représenter le Conseil d'Administration pour tout litige relatif aux élections et à faire appel à un avocat en cas de besoin.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration donnent délégation au Président pour représenter le Centre de Gestion du Jura dans tous les litiges relatifs aux élections du 9 octobre 2020.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A CHAMPAGNOLE, le 7 juillet 2020

Le Président,


Clément PERNOT

